

Séance du Conseil de Ville
du 28 juin 2004 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 05/2004
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Marie-Hélène ANDREI
 - Mme Azra HADZAJLIC
 - M. Muhamet KELMENDI, son épouse Kismete KELMENDI-Gashi et leur fils Denis KELMENDI
 - M. Dardan OSDAUTAJ
6. Message au Conseil de Ville relatif au renouvellement des rapports de service de la Secrétaire communale
7. Comptes communaux 2003
8. Rapport de gestion 2003 de la Municipalité
9. Préavis du Conseil de Ville portant sur l'organisation de l'enseignement dans le cercle scolaire de Delémont pour l'année scolaire 2004-2005
10. Développement de l'interpellation 3.01/04 - "Crédits LIM : quelles conséquences financières pour la Commune de Delémont ?", PLR, M. Jean-René Rais
11. Réponse au postulat 4.12/03 - "Bienvenue aux nouveaux habitants : peut mieux faire", PS, Mme Marie-Anne Rebetz
12. Réponse à la motion 5.08/03 - "Delémont, une ville accessible à toutes et à tous", PS, Mme Régine Ramseier
13. Réponse à la motion 5.09/03 - "Supprimons les barrières architecturales", CS•POP, M. Jérôme Corbat
14. Réponse à la question écrite 2.04/04 - "Pollution du ruisseau de la Ballastière", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
15. Réponse à la question écrite 2.05/04 - "Les collectivités publiques, premières victimes du succès inattendu des prêts LIM", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
16. Réponse à la question écrite 2.06/04 - "Numérotation des places de stationnements payantes : à simplifier s.v.pl.", PS, M. Pierre Tschopp
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents, en particulier Mme Andrée Baruselli, secrétaire communale adjointe. Mme la Présidente adresse ses condoléances à Mme Patricia Cattin pour le décès de son père et une minute de silence est observée.

2. APPEL

44 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Francesco **Prudente**, 1^{er} vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, Mme Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Nicolas **Beutler**, Philippe **Comte**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jaekel**, Max **Goetschmann**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Marco **Lorenzini**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Yvonne **Plumez**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Christian **Silvant**, Andrée **Stadelmann**, Philippe **Staubli**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Ackermann est remplacé par Mme Elvire **Mosimann**
 M. José Bernal est remplacé par M. Christian **Frésard**
 Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Michel **Thentz**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Emmanuel **Kummer**
 M. Romain Godinat est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Jean-Louis Monney est remplacé par M. Philippe **Monnet**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Egger**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Catherine **Monnerat**

Sont excusés

M. Pierluigi Fedele
 Mme Marie-Claire Grimm
 M. Christophe Lovis
 M. Georges Pélégyry
 M. Michel Rion
 M. Alain Steger
 M. Pierre Tschopp

3. PROCÈS-VERBAL NO 05/2004

Le procès-verbal no 05/2004 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Francesco Prudente, PCSI, revient sur les altercations survenues lors de la dernière édition de la Danse sur la Doux. Il demande s'il existe une collaboration entre les polices locale et cantonale et estime que la présence policière dans ce genre de manifestation devrait être accrue, afin que les citoyens puissent sortir en toute quiétude.

M. le Maire confirme cette échauffourée mais considère comme excessif de prétendre que les citoyens craignent de sortir en ville en soirée. Quant à l'incident survenu à la Danse sur la Doux, M. le Maire admet que la circulation à la rue de la Préfecture aurait dû être interdite. Des mesures en ce sens seront prises pour l'avenir. De plus, M. le Maire est d'avis que la présence policière massive lors de manifestations provoque parfois l'effet inverse. Il informe que la patrouille de la police locale (2 agents) couvre la ville le vendredi et le samedi et qu'une patrouille de la police cantonale s'occupe du district. Elles viennent en renfort l'une de l'autre en cas de nécessité. Dans le cas de l'incident en question, M. le Maire indique que six agents sont rapidement intervenus.

Il indique également que la ville est en ce moment confrontée à une bande de personnes provoquant des bagarres chaque fin de semaine. M. le Maire souligne que les autorités locales prennent l'incident de la Danse sur la Doux très au sérieux et que les polices locale et cantonale se coordonnent afin d'identifier les auteurs de troubles.

M. Francesco Prudente est satisfait.

M. Marc Voelke, PLR, revient sur la demande de l'actuel gérant du restaurant du Centre sportif qui souhaitait pouvoir bénéficier de la terrasse et prolonger l'ouverture de l'établissement au-delà de 21 h 30. La Municipalité a répondu par la négative, en dépit des propositions faites par le gérant pour assurer la sécurité de la terrasse. Il semble en effet

que la Municipalité ne puisse déléguer sa responsabilité de surveillance à autrui. M. Voelke souhaite donc connaître les raisons pour lesquelles l'ouverture du restaurant jusqu'à 23 h 30 est impossible.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sports, indique que le gérant du restaurant de la Blancherie a signé un contrat stipulant qu'en principe, les heures d'ouverture et de fermeture du restaurant s'adaptent à celles du Centre sportif, condition que le gérant avait acceptée. De plus, Mme Cattin affirme qu'il n'a jamais été question de la terrasse située à côté du bassin non-nageur, comme l'a indiqué M. Voelke, mais de la terrasse jouxtant le restaurant.

Afin de prendre position sur les propositions du gérant, la Municipalité a demandé un avis de droit à son avocat conseil, lequel a clairement indiqué que la Municipalité était propriétaire des lieux et qu'en aucun cas elle ne pouvait transférer sa responsabilité au gérant, même si ce dernier engageait un gardien. La seule possibilité consisterait donc en la mise en place de barrières dès la fermeture de la piscine, ce qui, effectivement, dénaturerait les lieux. Mme Cattin met en évidence la notion de degré de faute, en ce sens que si une personne échappe à la surveillance du gardien pendant les heures d'ouverture de la piscine, la responsabilité incombe à la Municipalité. Par contre, si la personne escalade le grillage durant la nuit, la responsabilité n'incombe pas à la Municipalité. En résumé, Mme Cattin indique que le Conseil communal, étant donné que la proposition du gérant ne satisfaisait pas à toutes les mesures de sécurité, a décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande de prolongation d'ouverture, pour 2004. Toutefois, le Conseil communal étudie la possibilité de transformer la terrasse de la piscine en jardin d'hiver, éventuellement pour la prochaine saison.

M. Marc Voelke n'est pas satisfait.

M. Nicolas Beutler, PS, rapporte qu'un groupe de collégiens, dénommé "Mini-crêpe", soutenu par diverses associations dont l'APMED, souhaiterait la mise en place d'une cantine scolaire. M. Beutler demande au Conseil communal s'il a été contacté à ce sujet et, dans l'affirmative, quelle décision il prendra.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, indique que ce projet est destiné à définir le besoin effectif de créer une cantine et qu'il est en phase de réalisation. Cependant, son statut expérimental contraint les partenaires à étudier la solution la plus avantageuse. L'Ecole de culture générale pourrait confectionner les repas et les distribuer dans des locaux affectés à la cantine. Selon Mme Collarin, les coûts précis ne sont pas encore connus et des solutions d'aménagement doivent encore être déterminées. Le projet devrait se réaliser au début du mois de décembre, en parallèle avec le changement des horaires des CFF notamment, afin de répondre à la demande des parents d'enfants qui ne pourront plus prendre leur repas de midi à leur domicile.

M. Nicolas Beutler est satisfait.

M. Walter Harris, PCSI, déplore l'état général des jardins du Château causé par divers phénomènes, tels détritiques, panneau indicateur sprayé à l'entrée des jardins, bandes de protection plastique protégeant les plates-bandes coupées, verres de protection des projecteurs brisés, notamment. M. Harris demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces faits et quelle surveillance est mise en place. Il demande également ce que le Conseil communal propose pour améliorer l'accueil et encourager les visiteurs.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, relate les travaux entrepris l'année dernière par le Service des travaux publics dans les jardins du Château (plantation d'arbres, de vigne, gazon). Elle souligne que la canicule de l'été 2003 n'a pas joué en faveur des plantations. Au niveau de l'entretien, elle précise qu'il sera assuré dès cet automne par les jardiniers communaux uniquement. S'agissant de la pelouse, elle indique que le choix s'est porté sur un gazon fleuri, qualité qui requiert moins d'entretien, qui est plus écologique et adapté pour une école. Seul inconvénient, sa croissance nécessite du temps. Quant au nettoyage des lieux, Mme Sorg informe que les employés de la voirie assurent cette tâche chaque lundi.

Quant à la surveillance, Mme Sorg rappelle la décision du Conseil communal de ne pas fermer le jardin à l'aide de barrières mais d'organiser des rondes de la police durant la nuit.

Finalement, n'ayant pas connaissance de l'état des projecteurs, Mme Sorg prend note de la remarque.

M. le Maire prend acte du fait que les rondes de la Police locale doivent être améliorées.

M. Walter Harris est partiellement satisfait.

M. Nicolas Beutler, PS, est préoccupé par les conditions d'accueil des enfants de la Gar'Onze. Il semble que des places d'accueil fassent défaut et que la superficie soit insuffisante. M. Beutler demande au Conseil communal quelles mesures seront prises pour la rentrée 2004 et dans le futur.

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, indique qu'à la Gar'Onze, 66 enfants peuvent être accueillis, dont la prise en charge est assurée par 12.2 éducateurs. Il rappelle l'acceptation du Législatif, en début d'année, de créer 4.6 postes d'éducateurs supplémentaires. Vu la forte demande, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une motion du Conseil de Ville demandant l'augmentation des places d'accueil, M. Simon indique qu'une demande de 25 places d'accueil supplémentaires est entre les mains du Gouvernement jurassien. Après son accord, la Confédération octroiera à la Ville une subvention de fr. 5'000.- par nouvelle place. M. Simon informe qu'un groupe de travail planche actuellement sur l'installation de ces nouvelles places dans différents bâtiments; le dossier sera soumis au Conseil de Ville au plus tard en septembre prochain.

M. Nicolas Beutler est satisfait.

M. Walter Harris, PCSI, relève que les escaliers intérieurs et extérieurs de la Halle des Expositions ne présentent pas de main courante, ce qui est gênant pour certaines personnes d'un âge avancé. Il demande au Conseil communal de contacter la direction de la Société du Comptoir SA, afin d'améliorer cette situation.

Mme Patricia Cattin rappelle que la Ville n'est pas propriétaire de la Halle des Expositions. En sa qualité de représentante du Conseil communal au Conseil d'administration de la Société du Comptoir SA, elle transmettra cette remarque à la société précitée et l'invitera à remédier à ce problème.

M. Walter Harris est satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

Mme la Présidente précise, en préambule, que Mme Azra Hadzajlic est de nationalité Serbie et Monténégro.

Mme Marie-Hélène ANDREI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Marie-Hélène ANDREI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Azra HADZAJLIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Azra HADZAJLIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Muhamet KELMENDI, son épouse Kismete KELMENDI-Gashi et leur fils Denis KELMENDI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Muhamet KELMENDI, son épouse Kismete KELMENDI-Gashi et leur fils Denis KELMENDI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Dardan OSDAUTAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Dardan OSDAUTAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. MESSAGE AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AU RENOUELEMENT DES RAPPORTS DE SERVICE DE LA SECRÉTAIRE COMMUNALE

Mme la Présidente souligne que le Conseil de Ville procédera à la réélection de la Secrétaire communale au bulletin secret.

M. le Maire invite les membres du Législatif à renouveler les rapports de service de la Secrétaire communale, seule fonctionnaire élue par le Conseil de Ville.

M. Gérard Wicht, PCSI, indique que son groupe renouvellera sa confiance à Mme Edith Cuttat Gyger pour la prochaine législature, considérant son travail accompli ces dernières années. Il la remercie de sa disponibilité et il demande si la procédure de réélection est nouvelle.

Mme la Présidente souligne que cette procédure est réglée à l'art. 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale.

Mme Régine Ramseier, PS, remercie Mme Edith Cuttat Gyger de son travail et indique que son groupe lui renouvellera sa confiance.

Mme Catherine Monnerat, PDC-JDC, informe que son groupe soutient également le renouvellement des rapports de service de la Secrétaire communale et la remercie vivement de sa précieuse collaboration, sa disponibilité et la qualité de son travail.

DECISION : le renouvellement des rapports de service de la Secrétaire communale, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés par 43 voix. Il y a un bulletin blanc.

Mme la Présidente félicite Mme Edith Cuttat Gyger pour sa brillante réélection et se réjouit de poursuivre cette collaboration.

Mme Edith Cuttat Gyger remercie les membres du Conseil de Ville de leur confiance, ainsi que le Bureau du Conseil de Ville et le Conseil communal pour leur préavis.

7. COMPTES COMMUNAUX 2003

Mme Françoise Collarin présente les comptes 2003. Elle souligne l'augmentation des charges de 3.9 % par rapport à 2002, équivalant à une somme de 3.3 millions de francs, contre une augmentation des revenus de 0.4 % seulement, soit 0.3 million de francs. La baisse des rentrées fiscales découlant de la situation économique et les incidences financières de certaines décisions cantonales sont à l'origine du déficit de quelque 3 millions de francs. Mme Collarin indique que le Conseil communal, au vu de ce déficit, mène depuis avril dernier une réflexion visant à maîtriser cette situation, les économies étant de rigueur.

S'agissant des investissements 2003, Mme Collarin indique qu'ils atteignent 5.7 millions de francs, correspondant à 73 % du montant budgété. Elle met en exergue le fait que l'ensemble des travaux réalisés se situent, parfois largement, en dessous du crédit voté, ce qui influence positivement la dette, laquelle nécessite un amortissement de 3.4 millions de francs seulement, tout en étant conforme aux exigences légales.

Quant à l'autofinancement, Mme Collarin indique que la moyenne sur 5 ans se monte en 2003 à 56.8 %, alors qu'elle devrait atteindre 60 % minimum pour assurer une situation financière saine. A noter que cette moyenne atteignait 69 % en 2001 et 68 % en 2002. A cette situation également, le Conseil communal veille.

En outre, bien que les charges communales soient maîtrisées et que les services communaux aient respecté les budgets, les comptes 2003 sont déficitaires. Cet état de fait est en partie dû au décalage dans le temps entre l'élaboration du budget 2003 - en automne 2002 - et le bouclage des comptes 2003 - au début de l'année 2004.

Au nom du Conseil communal, Mme Collarin remercie le personnel communal et les chefs de service, en particulier les collaborateurs de la Caisse communale et le caissier, M. Jean Froidevaux, de leur travail. Le Conseil communal, considérant l'état des finances de la Ville, compte sur une collaboration entre services renforcée et constructive.

Mme Collarin souligne que les indicateurs harmonisés demeurent relativement stables, seuls les pourcentages se sont détériorés. Elle relève la dette communale nette de 85 millions de francs au 31 décembre dernier, tenant compte d'une augmentation de la dette en 2003 de 2.3 millions de francs, ce qui représente une dette de fr. 7'477.- par habitant, en augmentation de fr. 270.- par rapport à 2002.

Finalement, Mme Collarin remercie la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) pour son travail, de même que la fiduciaire. Au nom du Conseil communal, Mme Collarin, invite le Législatif à approuver les comptes 2003 présentant fr. 81'845'449.30 de revenus et fr. 84'837'442.85 de charges, soit un déficit de fr. 2'991'993.55.

M. Jean-François Rossel, PS, vice-président de la CGVC, commente le rapport relatif aux comptes 2003, en l'absence de M. Romain Seuret, président. S'agissant de la dette consolidée au 31 décembre 2003 atteignant fr. 101'634'245.-, M. Rossel relève son augmentation constante depuis plusieurs années et estime nécessaire que le Conseil de Ville y prête une attention particulière. De plus, considérant l'augmentation du montant des débiteurs de fr. 1'616'583.- par rapport à 2002, contre une diminution des recettes fiscales de fr. 835'000.- pour les personnes physiques et morales, la CGVC estime que ces chiffres méritent réflexion.

Quant à la participation de la ville au financement de l'Hôpital régional de Delémont - fr. 2'346'000.-, la CGVC suggère un amortissement de fr. 300'000.- dès 2006, alors que seuls fr. 200'000.- sont prévus dans le budget 2004. La fiduciaire recommande, elle, un amortissement en 10 ans représentant la somme de fr. 350'000.-. M. Rossel met en exergue l'insuffisance d'auto-financement se montant à plus de fr. 495'000.-.

En conclusion, considérant le déficit de près de 3 millions de francs, les dettes de quelque 101 millions de francs et l'insuffisance d'auto-financement, la CGVC recommande la prudence quant aux dépenses comme elle le fait depuis plusieurs années. Toutefois, elle approuve le principe du maintien de l'enveloppe des investissements planifiés et prie le Législatif d'être plus vigilant quant à la situation financière de la ville. La CGVC invite néanmoins les membres du Conseil de Ville à approuver les comptes 2003 et à tenir compte de ses recommandations. M. Rossel remercie le Conseil communal, ainsi que M. Jean Froidevaux de leur travail et leur disponibilité.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, s'étonne du déficit 2003 de près de 3 millions de francs, contre 1.7 millions de francs budgétés. Mme Jeannerat rapporte que son groupe se rallie aux conseils par la CGVC et demande au Conseil communal et aux services communaux de fixer les priorités des futures dépenses et même de les réduire. Le groupe PDC-JDC est d'avis qu'une gestion rigoureuse doit être appliquée, afin qu'elle ait une incidence sur l'exercice 2004. Mme Jeannerat rappelle la responsabilité des membres du Conseil de Ville qui devront faire preuve d'une grande vigilance dans leurs décisions futures. Finalement, Mme Jeannerat indique que son groupe acceptera l'entrée en matière ainsi que les comptes 2003.

M. Jean-René Rais, PLR, salue le travail du caissier communal dans la tenue des comptes communaux. Il déplore le déficit des comptes 2003 et relève la perte d'attractivité de la Ville et la baisse des habitants, ce qui influence négativement les rentrées fiscales. De l'avis de M. Rais, les investissements futurs devront être modérés et la gestion courante efficace. Il cite quelques pistes à poursuivre, comme l'intensification de la collaboration entre communes, la création de provisions sur investissements, le choix des investissements prioritaires, la simplification des tâches administratives et une meilleure coordination entre les services communaux. En conclusion, M. Rais informe que son groupe acceptera l'entrée en matière et les comptes 2003.

M. Philippe Comte, PCSI, constate que les finances communales sont préoccupantes, malgré les avertissements adressés par son groupe qui acceptera tout de même l'entrée en matière et les comptes 2003. M. Comte informe que son groupe attachera une importance particulière aux futurs crédits et qu'il refusera toute hausse d'impôts. De plus, M. Comte rapporte que son groupe veillera, en cas de transfert des charges hospitalières au Canton, à ce que l'augmentation de la quotité cantonale soit compensée par une baisse de la quotité communale. De plus, il s'assurera que la baisse fiscale acceptée lors des votations de mai dernier soit mise en œuvre au niveau communal. En outre, comme ces baisses de rentrées fiscales contraindront la Ville à des économies, le groupe PCSI suggère au Conseil communal de créer un état général des finances, réunissant toutes les formations politiques, voire des acteurs économiques, afin de trouver des moyens visant à économiser et assainir les finances communales.

Mme Régine Ramseier, PS, relève que le déficit communal est principalement dû à l'accroissement des charges cantonales et à la diminution des recettes fiscales. Elle souligne l'augmentation des dépenses liées à l'enseignement et à la santé, ainsi que la diminution des recettes d'impôts. Elle met en exergue le fait que l'augmentation des dépenses de la Municipalité pour des charges dont elle assume seule la maîtrise est limitée, résultat d'une bonne gestion du Conseil communal et des services communaux. Le groupe socialiste invite le Conseil communal à persévérer dans ce sens.

Mme Ramseier relève qu'en période de récession, les dépenses de la ville agissent comme un soutien aux entreprises régionales. Les investissements de la ville contribuent à rendre la localité attractive et agréable à vivre. Toutefois, le groupe socialiste considère la situation financière des collectivités publiques préoccupante. Il incite donc le Conseil communal à entreprendre les démarches nécessaires pour améliorer la marge de manœuvre financière de la Ville en s'assurant que les charges du compte de fonctionnement n'explorent pas.

Finalement, Mme Ramseier rapporte que son groupe, bien que partiellement satisfait des comptes 2003, en raison de la participation communale aux charges du Canton en constante augmentation et qui alourdit considérablement les comptes, invite le Conseil de Ville à approuver la politique financière des autorités. Il espère que la reprise économique se concrétisera et que ses effets influenceront les comptes des années à venir.

Mme Françoise Collarin répète que le Conseil communal, dans le souci de limiter les dépenses, a rencontré les différents services communaux. Elle assure que tout sera entrepris afin d'établir le budget 2005 aussi proche que possible de la réalité et garantit que les recommandations émises par les conseillers de ville seront prises en considération.

0590.365.02 - Contribution aux parents écoles privées

Mme Régine Ramseier, PS, souhaite connaître la raison pour laquelle les charges de cette rubrique ont doublé par rapport à 2002. Elle souhaite également savoir sur quelles bases la Municipalité octroie ces subventions aux parents dont les enfants fréquentent des écoles privées.

Mme Françoise Collarin indique que les charges ont doublé étant donné que le nombre d'enfants fréquentant des écoles privées a également doublé. Elle informe que les montants alloués aux parents correspondent aux coûts de l'enseignement en école publique.

Aide sociale et santé publique

0600.319.01 - Jurassiens - secours d'assistance

0601.319.01 - R ressortissants d'autres cantons - secours d'assistance

0602.319.01 - Etrangers et apatrides - secours d'assistance

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, s'inquiète de l'augmentation des charges précitées de fr. 180'000.- par rapport à 2002. Elle demande au Conseil communal de préciser le contenu de cette rubrique.

M. Josy Simon regrette cette augmentation et indique que les montants proviennent d'une répartition des charges de l'aide sociale que la Ville ne maîtrise pas.

0911 - Variations d'impôts ordinaires d'années antérieures

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, relève que les revenus 2003 sont presque identiques à ceux de 2002 mais très différents du budget 2003. Elle demande au Conseil communal des explications au sujet de cette différence.

Mme Françoise Collarin indique qu'il s'agit d'impôts ordinaires antérieurs à l'année d'imposition 2003. En effet, les impositions, en particulier celles des entreprises, sont établies avec un certain retard, raison pour laquelle les rentrées fiscales sont intervenues avec retard.

1300.435.01 - Participation des communes au CR

M. Jean-François Rossel, PS, relève que le Corps des sapeurs-pompiers génère un déficit conséquent alors qu'il devrait s'auto-financer. Il demande si les participations des communes ont été augmentées, comme le prévoit la nouvelle loi cantonale sur les pompiers. M. Rossel estime que de tels déficits ne doivent pas perpétuellement s'accumuler.

M. le Maire rappelle que la somme de fr. 135'000.- apparaît nouvellement dans le budget et les comptes, montant représentant la participation communale au Centre d'intervention des pompiers. M. le Maire rappelle également que ce chiffre avait été négocié avec les autres communes du district et plafonné pour 3 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2005. Ce principe a été introduit en 2003 seulement, contrairement au district de Porrentuy où les communes participent depuis de nombreuses années aux charges du Centre de renfort. M. le Maire indique que la charge attribuée à la ville sera revue en fonction des dépenses effectives au contrôle duquel les communes sont associées. Quant aux investissements futurs, les communes y participeront également.

M. le Maire est d'avis que le déficit provient également du fait que la taxe de libération de cette obligation ne suffit pas pour assurer le bon fonctionnement du système mis en place au niveau cantonal. Les autres communes semblent également être confrontées à ce problème. M. le Maire indique qu'une consultation sur ce nouveau système est en phase d'élaboration au Canton. Il admet que le Conseil communal a sciemment laissé le déficit augmenter, afin de démontrer clairement que le bon fonctionnement de ce centre requiert des moyens financiers importants.

M. le Maire rapporte que l'Association des maires déplore elle aussi cette situation et espère que le Canton permettra aux communes de relever la taxe de libération, afin que le nombre de pompiers correspondent à la nécessité durant la prochaine législature.

213.01 - Placements effectués par le personnel - FRED C-C

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, demande des explications quant à l'augmentation de charges de 10 millions de francs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003.

M. Jean Froidevaux, caissier communal, rappelle que le FRED a racheté les immeubles de la Société immobilière des Champois au début de l'année 2004. En vue de cet investissement, le FRED n'a pas procédé à d'autres placements mais a mis la somme nécessaire à la disposition de la commune au taux conventionnel minimal de 4.5 %. Entre-temps, la somme a été remboursée au FRED.

DECISION : les comptes communaux 2003, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à l'unanimité, sans avis contraire.

M. le Maire, à titre exceptionnel, rappelle que le Législatif a accepté le budget 2004, avec quelques modifications mineures. Il met en exergue le fait que chaque parti politique participe à la préparation du budget, de même que la Commission des finances qui préavise le budget. Au vu des remarques émises quant aux comptes 2003, M. le Maire invite les membres du Conseil de Ville, qui ont des suggestions concrètes visant des économies, à les formuler au moment de la présentation du budget.

Par ailleurs, vu la situation des comptes 2003, M. le Maire indique au Législatif les mesures que le Conseil communal compte prendre dans le cadre du budget 2004 et la préparation du budget 2005, afin de réduire les coûts de fonctionnement. Premièrement,

les services communaux sont appelés à réduire leur budget en renonçant à certaines dépenses, bien qu'accordées initialement, sans qu'elles ne génèrent des incidences sur le fonctionnement de l'administration ni sur les prestations destinées aux citoyens. De plus, une démarche sera entreprise auprès du Canton, afin que ce dernier renonce au prélèvement alimentant le fonds de péréquation. Comme autre mesure, le Conseil communal envisage, en cas de départ d'un fonctionnaire, de ne pas engager de suite son remplaçant, invitant ainsi le service concerné à accepter une surcharge de travail temporaire. M. le Maire espère que ces mesures généreront un gain de quelque fr. 500'000.-.

Quant à la préparation du budget, étant donné que les informations provenant du Service cantonal des finances et des impôts seront désormais disponibles en novembre, le Conseil communal soumettra le budget 2005 en décembre 2004 déjà. Les représentants des autorités exécutive et législative se prononceront donc sur ce budget, et non les nouvelles autorités qui débiteront en janvier 2005. Le débat sera approfondi et l'accent sera mis sur le fonctionnement de même que sur les investissements dont certains pourraient être différés. M. le Maire relève que la Ville n'a aucune influence sur certains faits, notamment l'imposition des entreprises, qui varie d'un million de francs entre 2002 et 2003, montant conséquent pour la capacité financière de la Municipalité.

M. le Maire souligne que le Conseil communal examinera avec beaucoup d'attention le sujet du déficit hospitalier et de la santé. Il appelle la population delémontaine à être conséquente pour le budget prochain, au vu de l'acceptation de la baisse de la fiscalité en mai dernier.

M. Marc Voelke, PLR, demande au Conseil communal s'il entend remettre d'actualité le postulat de son groupe relatif au financement du maintien de la valeur. De plus, il souhaite savoir si, dans le cadre du regroupement des communes, une démarche est entreprise.

M. le Maire met en évidence que la création de réserves visant au maintien de la valeur alourdirait le déficit de fonctionnement. Ce débat sera repris dans le cadre du budget 2005. Quant aux fusions de communes, M. le Maire est d'avis qu'une démarche émanant de la Municipalité ne serait pas opportune. Il rappelle le processus de concertation mis en œuvre à la suite de la reconnaissance de la ville comme agglomération. Une discussion avec les communes de la couronne élargie est en cours, notamment dans le domaine des transports publics. Des réunions avec d'autres communes souhaitant collaborer avec la Municipalité dans le domaine des services techniques (voirie, services industriels, gestion des réseaux) ont déjà eu lieu. M. le Maire y voit des perspectives d'amélioration des collaborations.

8. RAPPORT DE GESTION 2003 DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Maire, vu l'ampleur du travail généré par l'élaboration de ce document, invite le Législatif à réfléchir à une publication bisannuelle du rapport de gestion, c'est-à-dire en milieu et en fin de législature.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, estime le rapport de gestion très utile, vu la quantité d'informations qu'il contient au sujet de la commune. Consciente du travail considérable engendré par ce document, Mme Rebetez est d'avis qu'il serait regrettable de le supprimer, privant ainsi le Législatif d'un outil de travail apprécié. Au nom de son groupe, elle remercie le Conseil communal pour la qualité du document que son groupe acceptera.

M. Jean-René Rais, PLR, considère le rapport de gestion comme indissociable des comptes car il en permet une meilleure compréhension. Il serait donc regrettable, de l'avis de M. Rais, que le rapport de gestion ne soit plus publié annuellement.

Département de la Mairie

M. Francesco Prudente, PCSI, s'interroge sur la population delémontaine en constante diminution; en moyenne, 40 habitants quittent chaque année Delémont, ce qui diminue bien entendu les rentrées fiscales. M. Prudente demande au Conseil communal s'il a procédé à une étude pour connaître les raisons de ces départs. Il suggère qu'un groupe de travail analyse ce sujet afin de freiner les départs et d'accroître la population.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, s'interroge sur l'augmentation du nombre de décès en 2003 (132) par rapport à 2002 (90).

M. le Maire, s'agissant des décès, indique que le département établira une statistique qu'il distribuera au Législatif. S'agissant des départs de citoyens, M. le Maire informe que le recensement de la population suisse effectué en 2000 a démontré que toutes les villes perdent des habitants au profit de la périphérie. Ce problème est principalement dû à l'accès à la propriété privée, étant donné que les prix des terrains sont moins élevés dans les villages. Le trafic provoqué par ces pendulaires, crée des problèmes de circulation. La tendance semble difficile à inverser. M. le Maire indique qu'un questionnaire adressé aux habitants quittant la localité avait révélé que les départs étaient principalement liés à des changements professionnels d'une part, à la volonté d'acquiescer une propriété ou de trouver un logement à un coût mensuel inférieur d'autre part. M. le Maire estime que le manque de places de travail n'est pas la raison des départs. En effet, Delémont offre 3'000 places de travail de plus par rapport aux Delémontains nécessitant un travail.

De plus, prise sous l'angle de l'agglomération, la population a sensiblement augmenté ces dernières années, notamment à Courroux et Develier. M. le Maire rappelle que Delémont n'a pas franchi le cap des 12'000 habitants depuis les années 60. A son avis, la politique du logement semble être le seul moyen de faire rester les habitants à Delémont.

DECISION : le rapport de gestion 2003 de la Municipalité, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **PRÉAVIS DU CONSEIL DE VILLE PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE CERCLE SCOLAIRE DE DELÉMONT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005**

Mme Françoise Collarin indique que le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2004-2005 est en diminution. L'ordonnance en la matière précise que 37 classes, pour un effectif de 703 à 926 élèves, peuvent être ouvertes dans une ville de la taille de Delémont. Avec 706 élèves inscrits, Delémont figure au bas de l'échelle.

Mme Collarin rappelle le caractère expérimental de cette décision qui pourra être revue pour l'année scolaire 2005-2006, en cas d'augmentation du nombre d'élèves. Elle met également en évidence que la suppression de cette classe ne provoque aucun licenciement et que le crédit d'heures ainsi libérées sera dédié au développement de divers projets, comme le soutien aux enfants allophones, par exemple.

M. Max Goetschmann, CS•POP, informe que son groupe s'oppose à la fermeture de cette classe de 6^{ème} année dont la décision provient d'une estimation des effectifs futurs prévoyant une baisse tendancielle du nombre d'élèves de l'école primaire. Selon cette évaluation, le nombre moyen d'élèves par classe se situera légèrement en dessous des normes fixées par l'ordonnance cantonale en la matière. M. Goetschmann précise que les effectifs des classes du 3^{ème} cycle grossissent régulièrement, notamment en raison des redoublements demandés par les parents ou les élèves, évitant ainsi le niveau C en classe secondaire. De plus, la moyenne d'élèves par classe se situe à Delémont en dessus de 19 élèves, moyenne supérieure à la moyenne jurassienne (17.3 élèves par classe).

La fermeture d'une classe provoquerait, selon M. Goetschmann, une inégalité de traitement, considérant ainsi cette décision sous un angle social et pédagogique. Il met en exergue le rapport de la cellule de recherche pédagogique du Département cantonal de l'éducation qui décrit les performances des élèves, mesurées lors de l'orientation en 6^{ème} année, comme médiocres, provenant principalement de la composition des classes. En outre, le taux de redoublement se situe à Delémont à 3.5 % contre 1.1 % dans le Jura ou 2.2 % en Suisse. Les raisons de ces difficultés proviennent du fait que Delémont compte un tiers des habitants du district et plus de la moitié de la population étrangère du district, ce qui rend la gestion pédagogique plus complexe à Delémont. De plus, la Ville gère de nombreux dossiers d'aide sociale et tutélaire, de protection de la jeunesse et compte dans ses classes primaires les enfants de St-Germain. M. Goetschmann déplore que le Conseil communal n'attache pas d'importance à cet aspect dans son message.

Quant au crédit complémentaire de leçons, M. Goetschmann trouve les informations du Canton insuffisantes et estime qu'il aurait été nécessaire de la part du Conseil communal

d'obtenir des renseignements plus détaillés. M. Goetschmann doute de la réussite de cet exercice. S'agissant du caractère expérimental du projet, M. Goetschmann doute que l'évaluation soit correctement menée.

Finalement, M. Goetschmann invite le Législatif à considérer l'aspect social et pédagogique du projet et indique que son groupe combattra l'entrée en matière.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera l'entrée en matière sur ce thème et se rallie à la proposition du Conseil communal. En effet, en compensation à cette fermeture de classe, le Canton octroiera au cercle scolaire de la ville un crédit de leçons - correspondant environ à un poste à plein temps - qui permettra de prendre en compte les spécificités de l'école primaire et de développer divers projets. Cette fermeture ne provoquera aucun licenciement. Mme Jeannerat relève la position du Conseil communal qui s'assurera que ces aspects seront respectés.

De plus, au vu des prescriptions de la loi scolaire jurassienne, avec un effectif de 706 élèves à l'école primaire pour le cycle 2004-2005, Delémont atteint de justesse les 37 classes. Mme Jeannerat estime donc cette fermeture de classe, la 38^{ème}, justifiée. Elle ajoute que certains cercles scolaires voient le nombre d'élèves par classes supérieurs aux prescriptions de l'ordonnance et que, parfois, les classes ont plusieurs degrés.

M. Walter Harris, PCSI, rappelle que la loi scolaire régit ce qui touche au cadre scolaire, lequel évolue en fonction des changements démographiques. Le groupe PCSI reconnaît la valeur des arguments de l'opposition mais se ralliera au préavis du Conseil communal. En effet, le phénomène des élèves allophones survient dans toutes les villes suisses et la structure mise en place ne subira aucun changement négatif. Au contraire, le Canton propose d'améliorer l'encadrement en faveur des enfants allophones. M. Harris souligne que le nombre de familles requérantes d'asile est en diminution par rapport à 2003 et que cette réduction se poursuivra en raison des programmes de rapatriements en cours.

Quant à l'effectif par classe, de l'avis de M. Harris, ils sont normalement plus élevés en ville qu'à la campagne où les écoles accueillent des enfants provenant d'autres villages, parfois éloignés, et fonctionnent avec des sections de classes. Il met en évidence qu'une fermeture de classe à la campagne encourage les habitants à quitter le village alors qu'en ville, elle ne fait que hausser, dans une moindre mesure, le nombre d'élèves par classe. Les conséquences économiques et sociales sont donc moins fortes en ville qu'à la campagne. Finalement, M. Harris relève que cette mesure serait temporaire et, de ce fait, revue dans un an. Pour ces raisons, le groupe PCSI soutiendra la proposition du Conseil communal.

Mme Régine Ramseier, PS, rapporte que le Service de l'enseignement prévoit une baisse de l'effectif delémontain dans les écoles primaires de 40 élèves dès 2004. La moyenne par degré scolaire se situera entre 100 et 120 élèves et les 6 classes de 6^{ème} année suffiront à la prise en charge d'un tel effectif, de l'avis de Mme Ramseier. Elle relève, quant à l'effectif moyen par classe de 19.6 élèves, la situation particulière de Delémont en raison du nombre d'enfants allophones et en difficulté scolaire, en comparaison avec d'autres localités dont l'effectif moyen est supérieur. De plus, les leçons supplémentaires offriront la possibilité d'intervenir de manière ciblée.

Mme Ramseier rappelle les propos de Mme la Ministre Elisabeth Baume Schneider lors de la séance d'information du 17 juin dernier qui confirmait l'aspect expérimental de cette fermeture de classe et décrivait le dispositif qui serait instauré afin d'observer et évaluer cette mesure. Mme la Ministre a également cité le contenu et l'ampleur probable du crédit complémentaire de leçons visant à prendre en compte les spécificités du cercle scolaire delémontain. Selon Mme Ramseier, Mme la Ministre a également confirmé les mesures prises par le Canton, afin que les enfants de l'école enfantine et du premier cycle primaire en difficulté puissent être soutenus, notamment pour les problèmes liés à la langue française. Le groupe socialiste acceptera donc le projet de fermeture d'une classe primaire.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 10.

Mme Françoise Collarin affirme que le Conseil communal est conscient des difficultés de l'école primaire de Delémont. Toutefois, l'effectif moyen est inférieur aux prescriptions de l'ordonnance. Mme Collarin répète l'intérêt que le Conseil communal portera au respect des crédits d'heures et au soutien en faveur des élèves allophones.

DECISION : l'organisation de l'enseignement dans le cercle scolaire de Delémont pour l'année scolaire 2004-2005 est préavisée favorablement par 31 voix contre 10.

10. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/04 - "CRÉDITS LIM : QUELLES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LA COMMUNE DE DELÉMONT ?". PLR, M. JEAN-RENÉ RAIS**

M. Jean-René Rais, PLR, remercie en préambule le Conseil de Ville pour le report de son interpellation à laquelle la réponse à la question écrite 2.05/04 (point 15) répond en grande partie.

Reprenant les informations du Conseil communal, les conséquences financières du déficit des prêts LIM dès 2008 peuvent difficilement être évaluées. Selon M. Rais, les prêts LIM feront place à une nouvelle politique instaurée par la Confédération qui englobera des projets d'importance régionale voire cantonale. M. Rais relève les nombreux investissements faits par la Municipalité ces dernières années et souhaite connaître en particulier les conséquences financières de la réduction des prêts LIM sur la seconde étape de l'aménagement de la Vieille Ville.

Mme Françoise Collarin rappelle que l'Assemblée des délégués a accepté la proposition du comité de l'Association régionale Jura, consistant en la réduction de 50 % des aides aux infrastructures de développement - culture, sport, loisirs - et de 75 % des aides aux infrastructures de base - écoles, service public, aménagements de locaux. Pour la période 2003 à 2006, seuls 4.8 millions de francs sont encore disponibles pour 20 millions d'investissements, alors que l'objectif fixé en 2002 prévoyait 21.1 millions de francs mis à disposition par la Confédération et devant correspondre à 60 millions d'investissements.

Mme Collarin indique que la nouvelle loi en la matière est en consultation jusqu'à fin août, loi sur laquelle le Parlement jurassien statuera le 25 août prochain. Mme Collarin dit ne pas pouvoir se prononcer sur l'avenir mais souligne que la Ville a profité de bonnes conditions des prêts LIM jusqu'à aujourd'hui. Elle indique également que le prêt LIM octroyé dans le cadre des travaux d'aménagement de la Gare a subi une réduction compensée par la LIM cantonale et que la position de la LIM quant au chantier de l'Arsenal n'est pas encore déterminée. Finalement, s'agissant de la seconde étape de l'aménagement de la Vieille Ville, Mme Collarin informe que le dossier n'a pas encore été déposé. Les conséquences financières de la réduction des prêts LIM ne sont donc pas connues.

M. Jean-René Rais est satisfait.

11. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/03 - "BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS : PEUT MIEUX FAIRE". PS, MME MARIE-ANNE REBETZ**

M. le Maire rappelle que les nouveaux habitants de Delémont reçoivent à leur arrivée un dossier d'accueil contenant une présentation de la ville et des invitations pour les établissements publics, notamment. Ce dossier semble utile et très apprécié. Afin de rendre l'accueil plus convivial, M. le Maire informe que la Municipalité organisait des visites de la Ville bénéficiant de guides formés avec l'aide de Jura Tourisme. Toutefois, le taux d'inscriptions ne dépassait pas 10 % des invitations. Comme alternative, le Conseil communal envisage la mise en place de visites guidées non plus réservées aux nouveaux habitants mais ouvertes à tout un chacun. De l'avis de M. le Maire, la Municipalité pourrait aussi organiser régulièrement une manifestation plus officielle, avec présentation des autorités communales, à l'image d'autres villes voisines.

M. le Maire admet que l'accueil des nouveaux habitants a une incidence sur l'image de la Municipalité et qu'il est nécessaire de l'étudier à nouveau avec, peut-être, plus d'originalité.

En conclusion, M. le Maire informe que les visites guidées seront maintenues, peut-être dans un cadre élargi, et qu'un apéritif en l'honneur des nouveaux Delémontains sera organisé. La Municipalité réserve un intérêt particulier aux expériences réalisées dans d'autres villes.

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/03 - "DELÉMONT, UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUTES ET À TOUS", PS, MME RÉGINE RAMSEIER

Mme Renée Sorg informe qu'afin de répondre à cette motion, son département a élaboré, sous la forme d'un tableau, un relevé de tous les bâtiments communaux et les immeubles loués, comme les bibliothèques, au total quelque 40 bâtiments. Dans cette étude, les seuils d'accès et la distribution intérieure ont été examinés et des propositions d'amélioration émises par ordre de priorité.

Selon Mme Sorg, 30 bâtiments sont jugés bons ou satisfaisants, 2 bâtiments ont été classés en priorité 1, donc à réaliser cette année. Il s'agit de la réalisation de deux rampes, l'une à l'école du Châtelet d'ici à la rentrée d'août 2004, l'autre à l'entrée de la Chapelle St-Michel. 7 autres bâtiments, classés en priorité 2, nécessitent des aménagements qui seront intégrés dans un crédit cadre présenté dans le courant de la prochaine législature. Finalement, 4 bâtiments sont classés en priorité 3, donc améliorés uniquement si nécessaire.

Mme Régine Ramseier, PS, demande si le document réalisé peut être consulté par le Conseil de Ville.

Mme Renée Sorg indique que ce document est disponible au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

13. RÉPONSE À LA MOTION 5.09/03 - "SUPPRIMONS LES BARRIÈRES ARCHITECTURALES", CS · POP, M. JÉRÔME CORBAT

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable de Département des travaux publics, relève que le problème des barrières architecturales survient surtout dans des secteurs construits il y a plusieurs années. Il souligne l'attention particulière que les architectes réservent à cet aspect dans les nouveaux projets, comme à la rue du Pont Neuf, la route de Moutier ou en Vieille Ville, où les arbres ont été plantés aux bords des trottoirs.

M. Meury indique que les secteurs dans lesquels les piétons ne sont pas prioritaires nécessitent la construction de trottoirs présentant un abaissement suffisant. Un constat effectué par le département concerné a relevé que quelques trottoirs présentaient des abaissements non conformes aux directives du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Selon M. Meury, des instructions claires ont été transmises aux différents services communaux, afin qu'ils profitent de tous les travaux d'entretien pour tenter de réduire le nombre de barrières architecturales constatées. A titre d'exemple, M. Meury cite encore les signaux posés sur un seul mât et ne présentant pas d'indicateur au sol, ce qui peut être extrêmement dangereux pour les personnes aveugles.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/04 - "POLLUTION DU RUISSEAU DE LA BALLASTIÈRE", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, est satisfaite.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/04 - "LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, PREMIÈRES VICTIMES DU SUCCÈS INATTENDU DES PRÊTS LIM", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, est satisfaite.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/04 - "NUMÉROTATION DES PLACES DE STATIONNEMENTS PAYANTES : À SIMPLIFIER S.V.PL.", PS, M. PIERRE TSCHOPP

M. Pierre Tschopp, PS, est partiellement satisfait.

17. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 1 motion
1 motion inter-partis CS•POP - PS - PCSI - PLR
2 postulats
1 interpellation

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 16 juillet 2004